

On a délimité également certains des domaines dans lesquels le gouvernement considère qu'il est nécessaire d'encourager la non-prolifération nucléaire, comme dans la promotion de cycles de combustible nucléaire régionaux, qui sont d'ailleurs décrits dans le document d'information. Le Canada aurait souhaité qu'on établisse des normes stipulant que les mesures de garanties s'appliquent à l'ensemble du programme nucléaire du pays receveur. Si l'on a pas pu obtenir un accord sur cette question, elle n'est pas cependant complètement exclue et l'on réalisera peut-être un consensus à l'avenir, si les pays fournisseurs unissent leurs efforts sur ce point.

Je viens d'exposer la position du Canada. C'est la politique adoptée aussi bien entendu par les autres pays fournisseurs que la question préoccupe. Comme le premier ministre l'a déclaré cependant, il n'y a eu aucun accord secret ou aucun traité international engageant à l'application de ces normes. Par contre, on a réussi à la suite de consultations avec les hauts représentants techniques à arriver à une décision unanime exprimée de manière unilatérale par plusieurs pays, selon laquelle ceux-ci reconnaissent certains principes de garanties dans tous les cas d'exportations nucléaires à des Etats non détenteurs d'armes nucléaires, qu'ils soient ou non partie à l'accord. Il est vraisemblable que d'autres pays, à la réflexion, en viendront à cette décision.

Le gouvernement canadien a exigé dans ses discussions, que tous les transferts nucléaires soient accompagnés du maximum de mesures de garanties. A la suite de ses efforts, nous sommes heureux d'avoir pu constater, les progrès réalisés et nous espérons qu'ils ne s'en tiendront pas là. C'est en tout cas un pas de plus dans l'évolution des systèmes de garanties internationales. Les conclusions du club de Londres comme on a appelé la conférence des pays fournisseurs, est un succès. Nous avons cherché à exposer une des difficultés que rencontre tout pays qui agit seul.